

**PERMIS POUR UNE BONNE CONDUITE
AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES**

DATE	MOTIF / BÊTISE RÉALISÉE	POINTS + / -	SIGNATURE DES PARENTS

**ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
VILLE DE TAIN L'HERMITAGE**

Mon permis de bonne conduite
Garderie du matin et du soir



Nom de l'enfant :

Classe :

Ecole :

LA GARDERIE / L'ÉTUDE DU SOIR, C'EST SUPER !

On joue avec ses copains, on discute, on prend le goûter ensemble
Mais pour que la garderie du matin et l'étude du soir soient agréables pour tout le monde, tu dois, comme tes copains, respecter certaines règles.



A partir d'aujourd'hui, c'est comme avec le permis de conduire des grands : si tu ne respectes pas les règles tu perds des points ...

LE PERMIS : C'EST QUOI ?

Une fiche de bonne conduite à ton nom reste au sein de l'école, c'est ton permis à points. Il est valable pour toute l'année scolaire.

Tu disposes de 12 points dessus. Si tu ne respectes pas les règles de bon fonctionnement de la garderie du matin et l'étude du soir, le personnel surveillant pourra t'enlever un ou plusieurs points suivant la gravité de ce que tu as fait :

- 1 point pour une faute mineure (écart de langage, bousculade, cris, ...)
- 2 points pour le non-respect du matériel et de la nourriture (gaspiller la nourriture, abimer le matériel...)
- 3 points pour le non-respect d'autrui (violence verbale, physique, humilier un copain ou le personnel de surveillance...)

A chaque point perdu, le retrait de points sera inscrit sur ton permis, avec la date ainsi que la bêtise qui a été faite.

Tu devras récupérer tes points dès le lendemain en réalisant des bonnes actions (ranger les jeux, débarrasser et nettoyer les tables du restaurant scolaire ou les bureaux de l'école, vider les poubelles, faire une lettre d'excuse à mes camarades et/ou aux adultes encadrants...).

SI JE PERDS
DES POINTS,
IL SE PASSE QUOI ?



◦ SI TU PERDS 1 OU PLUSIEURS POINTS PERDUS :

Le permis de bonne conduite sera transmis à tes parents pour signature.

◦ SI TU PERDS 9 POINTS :

Tu seras convoqué en mairie avec tes parents pour un entretien avec M. le Maire ou l'Adjoint(e) en charge des Affaires Scolaires et/ou le responsable du Service des Affaires Scolaires.

◦ SI TU PERDS 12 POINTS :

Tu seras exclu deux journées à la garderie du matin et à l'étude du soir.

**SI TON COMPORTEMENT N'ÉVOLUE PAS,
UNE NOUVELLE EXCLUSION DE 2 JOURS DE LA GARDERIE DU MATIN
ET/OU DE L'ÉTUDE DU SOIR POURRA AVOIR LIEU ET TON DOSSIER
SERA ALORS ÉTUDIÉ EN COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES.**

J'ai pris connaissance du permis à point, de son règlement et je l'accepte.

Signature de l'enfant,

**Signature des représentants
légaux,**